

43 Avenue d'Italie 80090 AMIENS www.sommenumerique.fr Tél. 03 22 22 27 27 courrier@sommenumerique.fr

20230510_DL_01

OBJET : Rapport annuel 2021 Altitude Infra Somme

Date de convocation : 04 mai 2023

Date de séance : 10 mai 2023

Date d'affichage : 22 mai 2023

Membres en exercice: 46

Membres présents : 22

Membres votants: 32

Séance en présentiel et visioconférence, conformément à la loi

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID: 080-258004365-20230510-230510_CS_DEL1M-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai 2023 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. LEBRUN Christian, M. BEAUFILS Christian, M. GORRIEZ Jean, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme DELETRE Margaux, M. BLOCKLET Patrick, M. DE JENLIS Hubert, M. GEST Alain, M. JACQUES Laurent, M. PARSIS Laurent, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. VARLET Philippe, M. PAYEN Jean-Dominique, M. MAROTTE Philippe, M. DEFRANCE Hervé, M. MAILLE Michael, Mme HEROUART Josiane, Mme LHOMME Brigitte, M. HAZARD Guy, M. MASSET Jacques, M. PENAUD Guy, M. LEFEBVRE Julien.

Secrétaire de séance : M. PAYEN Jean-Dominique

Pouvoirs:

M. BEAUMONT Joel donne pouvoir à M. Philippe MAROTTE

M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. PARSIS Laurent

M. DECLE Paul-Eric donne pouvoir à M. VARLET Philippe

M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. LEBRUN Christian

M. WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à M. GORRIEZ Jean

M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian

M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Mme HEROUART Josiane Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique

M. DE MONCLIN Arnaud donne pouvoir à M. BLOCKLET Patrick

M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé

Le rapport de l'année 2021 de la gestion du réseau d'initiative publique de Somme Numérique remis par Altitude Infra Somme a fait l'objet d'une analyse technique et financière avec l'appui du groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage de contrôle de la DSP, SWP et Finance Consult. Certaines réserves ont été formulées afin d'améliorer la complétude du rapport selon les éléments contractuels attendus. Cependant, il apparait qu'il peut être validé en l'état, relatant les éléments principaux de la gestion du réseau au cours de l'année 2021. Ce rapport a été présenté lors de la Commission consultative des services publics locaux en date du 28 mars 2023. Elle a réuni deux élus du syndicat mixte Somme Numérique et deux représentants de la filière associative (UFC-QUE-CHOISIR 80 et la Confédération nationale du logement 80).

C'est dans ce contexte que le Président propose à l'assemblée de prendre acte de cette gestion 2021.

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID: 080-258004365-20230510-230510_CS_DEL1M-DE

Par délibération n°1 du Comité syndical en date du 18 novembre 2014, le contrat de délégation de service public en affermage ayant pour objet l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau de communications électroniques en haut et très haut débit sur le territoire du syndicat mixte a été conclu avec la société TUTOR.

Par courrier reçu le 6 octobre 2016, le délégataire informait Somme Numérique du changement de contrôle de la société Tutor SA rachetée par le groupe COVAGE. Par courrier reçu le 3 juin 2021, le délégataire informait Somme Numérique des opérations de cession de la DSP COVAGE à Altitude Infra.

Aux termes de l'article 52 de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. [...] Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Aux termes de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le syndicat mixte a ainsi reçu le rapport annuel de la gestion du réseau d'initiative publique pour l'exercice 2021. Au terme de l'analyse effectuée en collaboration avec les prestataires chargés du contrôle de la DSP, le Président propose au Conseil syndical de prendre acte du présent rapport.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411.3,
- Vu l'article 52 de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 ratifiée par l'article 40 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016,
- Vu l'article 35.1 de la Convention de délégation de service public relative à l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit notifiée à la société TUTOR le 17 décembre 2014,
- Vu la délibération 08 du 7 juin 2021 portant Changement d'actionnariat de la société TUTOR
 SAS dans le cadre de la cession des DSP du groupe Covage
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 avril 2023

DECIDE

ARTICLE 1: Prend acte du rapport relatif à la délégation de service public du réseau public de communications électroniques en haut et très haut débit pour l'année 2021, avec les réserves remises au délégataire Altitude Infra Somme.